



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Art. 48 de la loi du 5 avril 1884)

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PERDON
se réunira, en séance ordinaire

Le Mercredi 09 Décembre 2020 à 18h30 au foyer d'activités

Ordre du jour :

- 1) Mise en place de bons cadeaux pour le soutien au commerce local
- 2) Décision modificative N°2 du budget principal
- 3) Soutien aux communes sinistrées par la tempête « Alex » - Don à l'association départementale des maires des Alpes Maritimes (ADM06)
- 4) Informations diverses

Fait à Saint Perdon, le 07 Décembre 2020

Le Maire,

Jean-Louis DARRIEUTORT

